

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-après décrites lors de la séance ordinaire du 20 février 2023 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2022-00056 – 396, rue d'Oxford**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'implantation d'une remise en cour avant alors, qu'on mentionne à l'article 89 du Règlement de zonage 431, que l'implantation d'une remise n'est pas permise en cour avant.

- **DM-2022-00057 – 1076, rue Spiller**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme une marge de recul latérale droite de 3,43 mètres pour l'habitation unifamiliale isolée se situant au 1076, rue Spiller, tandis que selon la grille des spécifications qui se trouve à l'annexe B du Règlement de zonage 431, pour la zone H-72 la marge de recul latérale doit être d'au moins 4,5 mètres.

Le tout en référence au plan projet de localisation réalisé par François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 2 décembre 2022 sous le numéro 7684 de ses minutes.

- **DM-2022-00058 – 346, rue Gervais**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme une distance de 0,88 mètre entre une galerie en cour avant et la limite de terrain, alors qu'on mentionne à l'article 89 du Règlement de zonage 431, que la distance minimale entre une galerie et une limite de terrain doit être d'au moins 1,5 mètre.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 25 JANVIER 2023**

Me Julie Waite, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 25 janvier 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

---

Me Julie Waite, greffière